

CONFIDENTIEL PERSONNEL

Annexe 2P

Du titre 2 de l'instruction

Portant sur la protection du secret au sein du ministère de la défense

**FICHE INDIVIDUELLE
POUR LE CONTROLE ELEMENTAIRE
DANS LE CADRE DU RECRUTEMENT**

Motif de la demande : formation militaire de réserviste (FMIR)

1. RENSEIGNEMENT D'IDENTITE

NOM :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

à

Nationalité actuelle (date) :

De naissance :

Domicile actuel :

Domicile antérieur (de moins de 5 ans) :

Emploi ou fonction :

Armée :

Arme :

Grade :

Bureau du service national :

Numéro identifiant défense :

Dernière unité et lieu de
garnison :

2. RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

	Père	Mère (nom de jeune fille)	Conjoint ou concubin
NOM			
Prénoms			
Date et lieu de naissance			
Code commune ou CP			
Nationalité : - actuelle (date) - de naissance			
Domicile			
Profession			

A LUXEUIL, le

CERTIFICAT MEDICAL

Cachet du praticien

Obligatoire

Je soussigné(e), docteur

Après avoir examiné : M., Mlle, Mme (1)

Né(e) le :

Candidat aux périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, certifie que ce (cette) candidat(e) ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport en général (y compris en compétition), de non contre indication à la vie en collectivité, précisant les vaccinations légales à jour et datant de moins d'un an.

Fait à _____, le _____
Signature,

(1) Rayer la mention inutile.

ANNEXE 6

Base aérienne N° 116 LUXEVIL

Fiche de consentement et d'autorisation relative aux soins médicaux
A compléter pour les jeunes gens, à la charge de leurs parents ou de leur tuteur légal, et qui prennent part à des périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Demeurant :

Téléphone personnel :

Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Agissant en qualité de représentant légal de mon fils - ma fille

Nom :

Prénom :

- Reconnaît avoir été informé(e) qu'en cas de blessure ou de maladie survenue lors de la période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale, mon fils/ma fille, pourra bénéficier des soins gratuits au sein du service médical de l'unité d'accueil jusqu'à la fin de sa période.

Par contre, en cas d'évacuation vers un centre hospitalier civil ou militaire, les frais afférents à ces soins devront être pris en charge par l'assurance maladie (sécurité sociale étudiante ou des parents, en qualité d'ayants droit) et par la mutuelle. A défaut d'en avoir une, cette part, appelée également ticket modérateur, restera à charge. Il en sera de même pour les frais de suite de soins démarrés au sein d'un service médical d'unité.

- J'accepte par ailleurs qu'en cas de besoin, les cadres et les personnels du Service médical d'unité, de l'établissement fréquenté par mon fils - ma fille lors du stage de préparation militaire, autorisent en mon nom tout soin, injection, prescription médicamenteuse, ou prise en charge médicale qui sera jugé(e) nécessaire.

A

le :

Signature



Autorisation parentale pour les mineurs

A _____, le _____

Je soussigné(e), Madame, Monsieur(1), _____
autorise les services de permanence à prendre les dispositions nécessaires à l'intention de ma
fille, mon fils(1) (nom, prénom) _____
né(e) le _____ en cas de problème de santé survenant durant son séjour dans
un des organismes de sélection de l'armée de l'air.

(signature du représentant légal)

(1) rayer la mention inutile

APPENDICE

à l'annexe aux imprimés n° 331/01 et n° 331/24

LE (OU LA CANDIDATE) ECRIT DE SA MAIN ET SIGNE : SUR UNE FEUILLE BLANCHE

Je soussigné(e) : grade, nom, prénoms,

Déclare sur l'honneur :

N'avoir jamais fait l'objet, ou ne pas être en instance, de poursuites pénales.

ou

Avoir fait l'objet ou être en instance (1) de poursuites pénales devant les juridictions de l'ordre judiciaire (cour d'assises-tribunal correctionnel-tribunal de police) ou devant le tribunal prévôtal, pour les faits suivants : (les préciser).

Ne pas être en litige avec des tiers.

ou

Etre en litige avec des tiers (préciser la nature du litige).

Ne pas être en instance de procès-civil.

ou

Etre en instance de procès civil (le préciser).

Je reconnais avoir été prévenu(e) de ce que l'éventuelle découverte de faits à caractère délictueux non déclarés, pourra entraîner la dénonciation de mon contrat.

"Déclaration reconnue sincère et véritable"

Fait à _____, le _____

(1) Selon les cas



ARMÉE DE L'AIR

base aérienne N° 116

Annexe 8 page 1 / 2

à la directive provisoire n° 19 /DEF/EMAA/MGAA du 22 JAN. 2010

**VOLONTARIAT DE PARTICIPATION AUX PERIODES D'INITIATION
OU DE PERFECTIONNEMENT A LA DEFENSE NATIONALE**

Je soussigné (e) :

NOM..... Prénoms.....

Né (e) le..... à..... Département.....

Adresse complète :

Numéro de téléphone..... Adresse mail.....

N° au service national..... BSN de :.....

Mairie de recensement :..... N° du département :.....

N° INSEE :.....

Demande à effectuer les périodes militaires d'initiation et/ou de perfectionnement à la défense nationale (PMIPDN) sur la base aérienne N° 116 de Luxeuil

Je déclare être informé (e) :

- que les périodes s'effectuent en enceinte militaire lors des vacances scolaires à titre bénévole et sous statut civil en régime d'internat.

- que les deux périodes sont appelées respectivement (cf. décret du 21 avril 2008) :

- o période militaire d'initiation à la défense nationale d'une durée de sept jours consécutifs, sanctionnée par une attestation de participation ;
- o période militaire de perfectionnement à la défense nationale d'une durée de cinq jours consécutifs, sanctionnée par un brevet.

- qu'à l'issue de ces deux périodes et après obtention du brevet, le cas échéant, une période militaire complémentaire pourra être effectuée, au titre d'un engagement à servir dans la réserve.

Cette période dite de « validation des acquis militaires et de formation en unité », d'une durée de dix jours ouvrables, s'effectue sous statut militaire et est rémunérée.

- qu'en cas d'absence sans motif, de manquements répétés à la discipline, de faute grave de comportement ou de résultats jugés insuffisants lors des phases de formation précitées,

- o je peux être exclu(e) de la période de formation sans préavis
- o mon contrat ESR peut-être résilié (lors de la période dite de validation des acquis militaires et de formation en unité)

J'accepte :

- o de porter l'uniforme militaire (paquetage réduit) qui me sera donné,
- o de me soumettre aux règles et directives courantes de sécurité et de vie en collectivité en application dans les armées,
- o de n'introduire ni arme, ni produit stupéfiant ou illicite à l'intérieur des enceintes militaires,

....J...



à la directive provisoire n° 19 /DEF/EMAA/MGAA du 22 JAN. 2010

**VOLONTARIAT DE PARTICIPATION AUX PERIODES D'INITIATION
OU DE PERFECTIONNEMENT A LA DEFENSE NATIONALE**

Renseignements complémentaires utiles à l'administration :

- Personne à prévenir en cas d'accident :

(Nom, adresse, N° de téléphone) :

.....

- Niveau scolaire détenu :

- Dernier diplôme obtenu- en cours d'obtention :

- Profession exercée, ou chômage (le cas échéant) :

- Gare SNCF la plus proche du domicile :

- Mode de transport prévu pour rallier le centre PMIPDN :

- Documents à fournir lors du dépôt de dossier :

- o une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité recto et verso ;
- o une photocopie complète du livret de famille ;
- o une autorisation du représentant légal (parents ou tuteur) pour les mineurs non émancipés;
- o une lettre de motivation écrite à l'encre noire.
- o une photocopie du certificat de participation à la journée d'appel et de préparation à la défense ;
- o deux photos d'identité couleur récentes ;
- o la fiche individuelle de contrôle élémentaire dans le cadre du recrutement ;
- o un certificat médical datant de moins de trois mois, de non contre-indication à la pratique du sport ;
- o un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du candidat (ou de son représentant légal pour les mineurs non émancipés).

Mention manuscrite « LU et APPROUVE »

A , Le

SIGNATURE

Candidature recueillie le :

MISE EN GARDE CONTRE L'USAGE, LA DÉTENTION OU LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS ET CONTRE LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL.

Être militaire, c'est adopter un comportement digne et respectueux des lois, incompatible avec la consommation de substances illicites ou la consommation excessive d'alcool.

Être militaire, c'est conserver ses pleines capacités physiques et psychiques pour garantir l'efficacité au combat et l'exercice sans faille des missions.

1. STUPÉFIANTS : AUCUNE RAUTE LIÉE AUX PRODUITS STUPÉFIANTS N'EST TOLÉRÉE DANS L'ARMÉE DE L'AIR.

L'armée de l'air se montre ferme à l'encontre des contrevenants à la politique de lutte contre la drogue. Tout usage, détention ou trafic de stupéfiants (notamment le cannabis) sera considéré comme un manquement grave aux devoirs du militaire et fera l'objet de sanctions, conformément aux textes réglementaires en vigueur.

2. ALCOOL : PAS DE CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL DANS L'ARMÉE DE L'AIR.

La consommation de boissons alcoolisées diminue la vigilance, ce qui est incompatible avec notre métier. Elle est également sanctionnée par les armées. Sachez également que pour exercer certains emplois, il est interdit de consommer de l'alcool plusieurs heures avant de prendre ses fonctions.

3. CONTRÔLE : DES TESTS DE DÉPISTAGE DÈS LA SÉLECTION ET TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE.

Dès la visite médicale initiale, le médecin pratique un test de dépistage de produits stupéfiants. Il est à noter que les traces de stupéfiants tel le cannabis peuvent rester présents dans les urines plusieurs semaines après leur consommation.

Tout au long de votre carrière, ce même test pourra être pratiqué dans un cadre médical :

- à titre individuel et de façon systématique au cours des visites périodiques d'aptitude lorsque vous serez affectés à certains postes ou emplois spécifiques ;

- collectivement et de façon aléatoire au sein d'un groupe de personnel identifié sur des caractéristiques professionnelles.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU PROFESSIONNELLES EN CAS DE NON RESPECT DE CES CONSIGNES.

Le code de la défense dispose, en son article L. 4137-1 que : « sans préjudice des sanctions pénales qu'ils peuvent entraîner, les fautes ou manquements commis par les militaires les exposent :

1. à des sanctions disciplinaires prévues par les dispositions de l'article L. 4137-2 ;
2. à des sanctions professionnelles prévues par décret en Conseil d'État, qui peuvent comporter le retrait partiel ou total, temporaire ou définitif, d'une qualification professionnelle.

« En un même fait, une sanction disciplinaire et une sanction professionnelle peuvent être prononcées cumulativement. »
« Les armées il est interdit de provoquer ou de favoriser la consommation de produits stupéfiants, d'en faire usage, ou d'introduire ou de transporter à l'intérieur d'une enceinte militaire, à bord ou en tout lieu de séjour de militaires, ou d'accomplir des poursuites pénales, vous êtes avisés que pour toute implication (usage, détention ou trafic), même en cas de service, vous encourrez :

en école : des sanctions disciplinaires pouvant entraîner un arrêt provisoire de l'instruction, voire la radiation du livret des écoles ;

en unité : des sanctions disciplinaires ou professionnelles.

UN COMPORTEMENT RESPONSABLE ET EXEMPLAIRE EST EXIGÉ DE TOUT MILITAIRE.

Toute consommation de drogue entraîne un risque accru de troubles du comportement et d'accidents, ce qui n'est pas acceptable dans un milieu professionnel où chacun peut devenir d'une seconde à l'autre l'acteur de sa propre sécurité ou de celle de son camarade.

Date :

Je soussigné(e)
(NOM, Prénom)
Signature ⁰

A REMPLIR EN DEUX EXEMPLAIRES, LE PREMIER POUR L'ARMÉE DE L'AIR
LE SECOND POUR L'INTÉRESSÉ.

⁰ La signature est précédée de la mention manuscrite : « je reconnais avoir pris connaissance de l'attestation de mise en
rue ».